

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents JEAN-CLAUDE BIRON, JEAN-CLAUDE FLEURY, CATHERINE ROUX, JEAN-FRANCOIS BIRON, OLIVIER COSTE, JEAN-CHRISTOPHE PORCHER, PHILIPPE BRIAUD, MURIELLE GUILBAUD, GUY PLISSONNEAU, FRANCOIS CAUMEAU, ALEXANDRA GABORIAU, PATRICE GABORIT, CLAIRE MAURIAT, MICHEL PAILLUSSON, MICHEL COUMAILLEAU, PATRICE BERNARD, JEAN-EUDES CASSES, ROMAIN LEYMONERIE, LOIC CHUSSEAU, JEAN FERRAND, SONIA GINDREAU, PATRICK VILLALON, NICOLAS BOISSEAU, PIERRE DILLANGE, ANTOINE METAIS, CHRISTOPHE MOREAU, STEPHANE BOUILLAUD, DOMINIQUE GATINEAU, CHANTAL RAGOT, PASCAL COUSIN, LIONEL GAZEAU, NICOLAS JAUNET, ALAIN PERAUDEAU, ALAIN SCHMUTZ, YANNICK SOULARD, GILBERT LEROUX, JEAN-PIERRE RATOUIT, ANTHONY BONNET, CLAUDE DURAND, DAMIEN GRASSET, LANDRY RONDEAU, PIERRICK THOMAS

Excusés ayant donnés pouvoirs : DIDIER GENTIL a donné pouvoir à JEAN-FRANCOIS BIRON, ETIENNE FORT a donné pouvoir à PATRICE GABORIT, CHRISTOPHE HOGARD a donné pouvoir à DAMIEN GRASSET

Excusés représentés : YOANN GUILLONNEAU représenté par JACQUES RIGALLEAU, ERIC BARBOT représenté par MICHEL MULLER, FRANCK GRAVELEAU représenté par CHRISTIAN MERLET

Excusés : PATRICE AUBERNON, STEPHANE NICOLEAU, VINCENT JOLLY, ANTOINE JOSSO, BENEDICT ROLLAND, BERNARD BESSONNET, CLAUDE VILLAIN, GUY AIRIAU, NINON GREAU, NICOLAS HELARY, ALBERT BOUARD, DONATIEN CHEREAU, LOIC PERON, YVON PRAUD, PASCAL PAQUEREAU, ARNAUD PRAILE, ANNE BOISTEAU-PAYEN

Date de convocation : 15 juin 2026

Membres en exercice : 65

Présents : 45

Votants : 48

Désignation des représentants de Trivalis au sein de la commission de coopération public-public Unité de Production de Combustibles Solides de Récupération Trivalandes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4, L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'article L.2511-6 du Code de la commande publique,

Vu la convention constitutive d'une coopération public-public pour le traitement des refus de compostage au sein de l'UP CSR de Trivalandes,

Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 9 juin 2026,

Vu la délibération du comité syndical, n°D063-COS090626, en date du 9 juin 2026, relative à l'élection du président de Trivalis,

Considérant qu'en 2021, dans un objectif affiché et partagé d'intérêt général, la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Valor3e et Trivalis ont entrepris une démarche de coopération permettant de mutualiser les moyens dans des conditions économiques intéressantes et équilibrées pour chacune des parties et répondant aux besoins de valorisation des refus de compostage des trois établissements pour atteindre l'objectif prévu par la loi de réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage.

Considérant que l'objectif de la coopération est de permettre que les refus de compostage produits par Pornic Agglo et Valor3e soient traités au sein de l'unité de production de CSR réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Trivalis, et que Trivalis puisse avoir accès aux installations de Pornic Agglo et de Valor3e.

Considérant que pour répondre à cet objectif, une convention de coopération « public-public » a été signée par l'ensemble des parties en 2021 sur le fondement des dispositions de l'article L.2511-6 du code de la commande publique.

Considérant que la convention prévoit la mise en place d'une commission de coopération. Chaque partie est représentée par deux membres au sein de cette commission, désignés par l'organe délibérant.

Considérant ainsi que les membres du comité syndical seront invités à désigner deux représentants de Trivalis pour siéger au sein de cette commission.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical des candidatures suivantes :

Est candidat : Monsieur Damien GRASSET

Est candidat : Monsieur Lionel GAZEAU

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations en tant que représentants de Trivalis au sein de la commission de la coopération public-public pour le traitement des refus de compostage au sein de l'UP CSR de Trivalandes :

Monsieur Damien GRASSET

Monsieur Lionel GAZEAU

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).